



Don Quichotte

N°25

Bulletin de l'association Don Quichotte L'érable 28250 DIGNY

Février 2019

Le grand débat national

Le Président Macron a écrit en Janvier à tous les Français une longue lettre qui posait nombre de questions, son objectif étant de lancer un grand débat national. Parmi les sujets abordés la transition énergétique.

L'association Don Quichotte, dont la raison d'être est d'œuvrer à la protection et l'amélioration de l'environnement dans la communauté de communes des Forêts du Perche (Eure et Loir) ainsi que dans les communes limitrophes, s'est bien évidemment sentie concernée. D'où ce numéro spécial de notre bulletin où nous exprimons notre position et où nous formulons des suggestions destinées à alimenter le débat.

Ce débat est pour nous une occasion à ne pas manquer et nous suggérons fortement à chacun de nos adhérents de **porter sa réponse aux questions posées à sa mairie** qui se chargera de faire remonter. Il aurait été plus simple de pouvoir répondre directement sur le site mis en place spécialement par le gouvernement <https://granddebat.fr/> mais curieusement ce site ne reprend pas les questions posées par le Président. D'où la nécessité, pour vous faire entendre, d'aller en mairie avec un papier reprenant la/les questions qui ont retenu votre attention et pour lesquelles vous avez des réponses à apporter. Un registre vous attend.

Vous trouverez ci après l'ensemble des questions que pose le Président et les réponses qu'il nous semble judicieux d'apporter.

Le Président: Comment finance-t-on la transition écologique : par l'impôt, par les taxes et qui doit être concerné en priorité ?

DQ: En réduisant les taxes et impôts sur tout ce qui favorise cette transition. Par exemple en mettant la TVA à 5.5% sur les véhicules à hydrogène ou électriques au lieu de 20%¹. Autre exemple: en supprimant la CSPE, en détaxant l'installation de centrales nucléaires, de bornes électriques ou à hydrogène ou bien encore en mettant la TVA à 5.5% sur les travaux d'isolation des bâtiments...



Ces réductions sont financées par la suppression de toutes les subventions et par la suppression des administrations non régaliennes. On arrête de taxer au taux fort et de compenser par des subventions car le but est de réussir la transition et non de développer l'emploi de fonctionnaires. Ces baisses sont provisoires et l'on revient par paliers au taux normal quand l'objectif a été atteint.

¹ En Norvège les voitures électriques sont exemptées de TVA à l'achat, alors que cette taxe représente 25% du prix d'un véhicule. Ensuite, les péages sont gratuits sur les autoroutes qui mènent à Oslo et aux autres grandes agglomérations du pays. Les places sur les ferries sont également gratuites. Ces voitures peuvent également emprunter les couloirs de bus. Et puis, les places de parking pour voitures électriques sont gratuites dans la capitale norvégienne ainsi que l'électricité fournie par la municipalité.

Le Président: Comment rend-on les solutions concrètes accessibles à tous, par exemple pour remplacer sa vieille chaudière ou sa vieille voiture ? Quelles sont les solutions les plus simples et les plus supportables sur un plan financier ?

DQ: Il faut d'abord s'assurer de l'existence de vraies solutions, de solutions viables avec un taux de performance acceptable. Il faut s'assurer aussi de l'existence d'infrastructures nécessaires à la mise en place de ces solutions. En effet si EDF n'a pas assez de centrales nucléaires ou si le réseau est insuffisant, pas la peine d'inciter à la voiture électrique ou au chauffage électrique. Ensuite on module des taux de TVA comme ci dessus.

Le Président: Quelles sont les solutions pour se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir qui doivent être conçues plutôt au niveau local que national ? Quelles propositions concrètes feriez-vous pour accélérer notre transition environnementale ?

DQ: Avant de mettre en place des solutions, il faut définir la stratégie de la France et de l'Europe en matière de transition énergétique et communiquer autour de cette stratégie.

Les solutions pour se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir ne doivent en aucun cas être conçues par l'Etat ou les collectivités locales. S'il y a un marché, il y aura des entreprises pour fournir. L'Etat peut par contre accélérer les choses via la baisse de la fiscalité sur tout ce qui contribue à la transition.

Pour accélérer notre transition il faut des incitations positives et non des pénalisations:

- arrêtons de prendre au niveau de l'Etat des décisions politiquement correctes mais qui vont à l'encontre des objectifs poursuivis (ex: pénaliser le diesel alors qu'il émet 20% de CO2 en moins que l'essence).
- mettons un terme à la sensibilité de l'Etat aux lobbies (ex: lobby éolien qui noyautte l'ADEME et finance des partis).
- arrêtons de taxer/ imposer pour financer la transition
- arrêtons d'imposer des solutions de transition dont les français ne veulent pas et accélérons sur les solutions admises par tous. On débat en ce moment

- des problèmes de la ruralité (80km/h, taxation du diesel, baisse de la cote des voitures diesel d'occasion, disparition des services publics, désindustrialisation...), mais on en rajoute un couche en détruisant ses paysages, en dévalorisant son immobilier, en affaiblissant son attrait touristique avec l'implantation de fermes éoliennes et en mettant en place un système juridique d'exception pour empêcher les ruraux de se défendre!
- arrêtons l'implantation d'éoliennes dont les français ne veulent pas et supprimons la CSPE sur les factures d'électricité (15% environ de la facture quand même!).
- détaxons pendant la transition pour revenir à un niveau de taxes normal quand la transition sera terminée.
- détaxons les projets solaires, hydrauliques, biomasse, méthanisation et nucléaires auxquels les français sont favorables
- détaxons les infrastructures (bornes électriques, bornes hydrogène, systèmes de stockage)
- accélérons les procédures pour l'agrément des centrales biomasse. Nous avons aujourd'hui le record d'Europe des délais.

Le Président: La question de la biodiversité se pose aussi à nous tous.

Comment devons-nous garantir scientifiquement les choix que nous devons faire à cet égard ?

DQ: La méthode pour garantir scientifiquement des choix était de faire appel à des experts. Le problème est qu'aujourd'hui ces experts sont pris en main par des lobbies. Ainsi, les atteintes à la biodiversité des éoliennes

Document à conserver 5 ans Page 2/4

Retrouvez l'explication de votre facture sur facture.edf.com

Compteur électromécanique n°077

Votre contrat Electricité "Tarif Bleu"

Consommation sur la base d'une estimation		Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA (%)
De 08/12/2014 au 07/02/2015 04 kVA				944	0,0909	76,72	20,0
Bases							
	Estimé	Estimé					
	9979	8672					
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 29,12 €)						76,72	
Abonnement							
Abonnement Tarif Bleu 04 kVA Base de 08/02/2014 au 07/04/2015							
	Prix Unitaire HT (€/kWh)						
	5,72					11,44	5,8
Total de votre abonnement (dont acheminement 0,22 €)						11,44	
Taxes et Contributions							
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)				944	0,00931	7,98	20,0
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)				944	0,01924	18,48	20,0
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electrique (CTA)						2,22	6,9
Total taxes et contributions						28,68	
Total Electricité hors TVA						113,72	
TVA							
TVA à 20,0 % sur un montant total de 100,98 €						20,01	
TVA à 5,5 % sur un montant total de 13,66 €						0,75	
Total TVA						20,76	

Calcul des taxes et contributions facturées : CTA électrique : 27,04% HTVA de la part acheminement de l'abonnement

Pour plus d'explications concernant les taxes et contributions, rendez-vous sur taxes.edf.com

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :
 Date de prise de livraison de votre contrat d'électricité : aucun
 Taux de TVA d'électricité : 20,0 %

© La République de Seine & Marne

sont balayées d'un revers de main, alors qu'on va apporter une importance disproportionnée aux difficultés que posent les barrages hydroélectriques aux saumons. De même on met tous les freins possibles à la mise en place de centrales nucléaires, centrales biomasse, à la métha-

nisation et à l'utilisation de l'huile de colza dans les transport de façon à ce que les agriculteurs ou les communes n'aient que l'éolien pour diversifier leurs sources de revenus. (écouter l'interview de Benoit Faucheu, vice président écologiste de la région centre sur France Bleue <https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-france-bleu-matin/touraine/l-invite-de-france-bleu-matin-123>).

Le Président: Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos agriculteurs et nos industriels ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers ?

DQ: La stratégie visant à réduire les gaz à effet de serre et le réchauffement climatique serait vouée à l'échec si elle était franco française. Elle doit être cohérente avec la stratégie des autres pays de l'UE. Elle doit avoir un volet diplomatique mis en œuvre par le ministère des affaires étrangères et par la diplomatie européenne. Là aussi la fiscalité peut jouer un rôle, les importations en provenance de pays ayant une politique de transition énergétique compatible avec celle de l'Europe étant moins taxées que celles en provenance des autres.

L'association Don Quichotte souhaiterait aborder ces questions ainsi que le sujet du nouveau plan local d'urbanisme des Forêts du Perche avec le vice président de notre ComCom en charge de l'environnement, Mr Gérard Le Bal'ch, maire de Lamblore.

Nous avons sollicité un entretien sous forme d'interview destinée à être publiée dans un prochain bulletin mais Mr Le Bal'ch n'a pas encore répondu à notre demande.

Digny terre d'accueil

Les guérets du Plessis et principalement ceux de « la grosse pierre » ont été la terre d'accueil du "Courvite Isabelle",

un oiseau migrateur au drôle de nom, qui passe l'hiver dans le sub-saharien.

Du 15 au 28 Novembre la départementale D 125,1 qui relie le Plessis à Menainville (deux lieux-dits de la commune de Digny) fut un lieu de rencontres et d'échanges entre passionnés d'ornithologie qui traquaient au téléobjectif cet oiseau rare dans nos contrées, plus habitué à les survoler qu'à s'y poser !

Notre spécimen s'était sans doute égaré lors de son retour vers des climats plus chauds.

Le propriétaire de la parcelle où il s'est souvent réfugié avait déjà remarqué cet oiseau peu commun lors des semailles d'automne sans toutefois l'identifier .

Espérons qu'il ait pu regagner, sans se faire hacher par des pâles d'éoliennes, des climats plus hospitaliers, malgré l'absence de ses compagnons de vol !



Aidez nous à informer et tenez vous informé

- Rejoignez le groupe Don Quichotte sur Facebook à l'adresse ci dessous

<https://www.facebook.com/groups/925405700871858/>

- Envoyez des projets d'articles et des photos pour le bulletin par mël à jfgautier@yahoo.fr

- Consultez notre site internet donquichotte.ovh et retrouvez tous les bulletins et les interview publiés ces dernières années par notre association

Vivre dans le péché...

La France est le pays des 500 000 lois et règlement. Un record mondial... Et comme de bien entendu "nul n'est censé ignorer la loi". La semaine dernière je me suis aperçu qu'en fait j'en ignorais certaines et que, par voie de conséquence, je vivais dans le péché.

Péché républicain et laïc certes, mais quand même... Ce qui m'a rassuré c'est que je n'étais pas le seul. Beaucoup de nos lecteurs vont s'apercevoir qu'eux aussi... Peut être vous!

Tout vient de ma découverte récente de l'arrêté du 24 février 2006 version consolidée au 30 janvier 2019 ainsi rédigé:

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, notamment les articles L. 221-1 et L. 223-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-24, L. 2122-27 et L. 2122-28 ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2005 pris pour l'application de l'article L. 221-1 du code rural,

Article 1

Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant la fiche figurant à l'annexe 1 du présent arrêté.

Sur les 8117 habitants des Forêts du Perche combien ont chez eux, dans leur jardin, des poules, des canards, des oies, des pintades, des pigeons ou même des paons? Combien connaissent l'existence de cette obligation de déclaration ?

Combien de déclarations conformes à l'annexe 1 les maires de notre communauté de communes ont ils reçues depuis le 24 février 2006 ?

Est il vraiment nécessaire de faire des lois aussi mal fagotées qui ne sont pas appliquées car inapplicables ?

Adhérez à Don Quichotte

Je soussigné

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal..... Ville..... email:

Déclare adhérer aux objectifs de Don Quichotte association pour la protection de l'environnement des **Forêts du Perche** et des environs **5 LD L'érable 28250 DIGNY** et demande à adhérer en tant que :

- Membre et je joins à ce bulletin un chèque de **10€ à l'ordre de Don Quichotte**

- ◆ Rajouter **5€ par membre de la même famille**

- ◆ Nom : Prénom :

- ◆ Nom : Prénom :

- ◆ Nom : Prénom :

- Membre donateur et je joins à ce bulletin un chèque de **50€ à l'ordre de Don Quichotte**

A : Le.....

Signature